

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021 à 19 h**

Présents : GALAN Bruno – DARCHE Françoise – ABULI Pierre – BONAFE Nadine – MUNIER Richard – BOUSCATEL Florence -DELMER Jean-Christophe – DESCHAMPS Faustine – DAUBA Laurent – ROCA Jean – ORIOL S- CHIVE F- WERNER B- VUILLEMIN Laure-

Absents : Marcel DESCOSY – Renée OCAMPO – CHEMIN Alexandra – CHAMPROY Guillaume-

Procurations : ROLLAND G à DAUBA L- WERNER B à BOUSCATEL F- VINET S à BONAFE N-
POUDEROUX L à GALAN B- SARDA C à DARCHE F-

Secrétaire de séance : Françoise DARCHE

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, ouvre la séance et énonce les procurations.

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 16 Février 2021 est approuvé à l'unanimité.

II – Communications du Maire :

N°	OBJET
19/2021	Location appartement Place de la République à Mme Lolita CASTELLANOS, à compter du 1 ^{er} avril 2021, pour un montant de 440 € mensuels
20/2021	Exonération de loyer local commercial : Susanna FONSERE, 304.48 €

III – Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus :

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des EPCI à fiscalité propre, la loi du 27/12/2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le CGCT, a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Ainsi, l'article L 2123-24-11 du CGCT précise que :

« chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellés en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la 5^{ème} partie ou de toute société mentionnée au livre V de la 1^{ère} partie

ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget communal ».

La nature des indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de « tout mandat » ou de « toute fonction ».

Cette notion recouvre :

- l'ensemble des mandats et fonctions exercés non seulement au sein des communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre mais également ceux au sein de tout syndicat,
- les mandats et fonctions exercés au sein de toute société mentionnée au livre V de la 1^{ère} partie du CGCT, que sont les sociétés d'économie mixte ou les sociétés publiques locales, ou leurs filiales à toutes les deux.

Soit, toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats et fonctions, au titre d'un exercice, doivent y être mentionnées et ce même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte formelle hormis la mention des montants en euros bruts avant toutes retenues fiscale ou sociale. Il est recommandé d'indiquer les montants par mandat ou par fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal avant l'examen du budget pour l'exercice suivant.

Cet état ne fait l'objet d'aucun vote.

Ainsi, pour 2020, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au Conseil Municipal de PALAU-DEL-VIDRE, est le suivant :

NOM/PRENOM	COLLECTIVITE OU EPCI	FONCTION	MONTANT ANNUEL (en euros brut)
GALAN Bruno	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	MAIRE	15 801
	CC ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	Vice-Président	4 332
ABULI Pierre	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	ADJOINT	8 462
DARCHE Françoise	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	ADJOINTE	4 569
MUNIER Richard	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	ADJOINT	4 569
BONAFE Nadine	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	ADJOINTE	4 569
DELMER Jean- Christophe	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	ADJOINT	4 569
DESCHAMPS Faustine	COMMUNE DE PALAU-DEL VIDRE	ADJOINTE	4 569

IV – Taux d'imposition 2021 :

En vertu de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28/12/2019 qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités pour 2021, le taux de foncier de référence est égal au taux TFB communal 2020 qui est de 15.30 % + taux du Département 66 de 20.10 % soit pour la Commune de Palau-Del-Vidre = 35.40 %.

Bases notifiées		Taux proposés	Produit attendu
Foncier bâti	3 052 000	35.40	1 080 408
Foncier non bâti	140 700	52.16	73 389
Totaux	3 192 700		1 153 797

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 17 Pour et 2 Abstentions (ROLLAND G – DAUBA L), approuve les taux 2021 des 2 taxes directes locales figurant au tableau ci-dessus.

V – Budget Primitif 2021 :

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à : 2 352 544 €.

M. DAUBA souligne l'augmentation des comptes 6232 « Fêtes et cérémonies », 6236 « Impressions », le compte 60 612 « électricité » quant à lui n'augmente pas bien que la nouvelle halle sportive fonctionnera au 2^{ème} semestre.

M. le Maire explique que les crédits au 6232 seront utilisés si la crise sanitaire le permet, quant au 6236 il s'agit principalement du bulletin municipal ; à ce sujet Mme VUILLEMIN précise qu'il faudrait réfléchir à un autre mode de diffusion du bulletin (dématérialisation....).

Concernant l'électricité, entre autre de la Halle, M. le Maire indique qu'il est à ce jour difficile d'en prévoir le coût.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : 1 395 341 € (y compris restes à réaliser dépenses et recettes).

Le montant du budget total est de : 3 747 885 €.

Pour : 16 - Contre : 1 (ROLLAND G) – Abstentions : 2 (DAUBA L – VUILLEMIN L)

VI – Opposition au transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à l'intercommunalité :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi ALUR transfère la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme aux intercommunalités sauf si au moins 25 %

des communes représentant au moins 20 % de la population de l'EPCI s'y opposent par voie de délibération.

Il ajoute qu'il est souhaitable de conserver cette compétence qui est un outil majeur du développement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité : 18 Pour et 1 Abstention (ROCA J),

Considérant que la compétence PLU mérite d'être conservée dans les compétences communales pour le développement du territoire,
S'oppose au transfert à la Communauté de Communes de la compétence PLU/Documents d'urbanisme.

VII – Approbation du projet de mise en œuvre d'un dispositif de vidéo-protection :

Monsieur le Maire donne la parole à M. MUNIER, Adjoint à la sécurité qui expose à l'assemblée que la Commune souhaiterait mettre en place un dispositif de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis
- de renforcer le sentiment de sécurité,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Il rappelle à l'assemblée qu'un diagnostic de sécurité a été réalisé par les référents sûreté de la Gendarmerie afin d'apporter conseils et préconisations face aux attentes.

Aujourd'hui, les référents sûreté de la Gendarmerie préconisent d'installer 24 caméras.

M. le Maire précise que le coût n'est pas connu, qu'il variera selon le nombre de caméras installées.

En outre, dans le cadre de la loi du 5/3/2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) à vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver le principe de l'installation d'un dispositif de vidéo-protection sur la Commune de PALAU-DEL-VIDRE,

D'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD).

Voté à l'unanimité.

VIII – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat et la pose de barrières pivotantes et de signalisation afin de sécuriser des passages à gué :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souhaité participer à l'opération de sécurisation des passages à gué proposée par le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères (SMIGATA) dans le cadre du PAPI d'intention Tech-Albères. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette opération, le Syndicat mixte de gestion et d'aménagement Tech-Albères a proposé de porter un groupement de commandes à l'échelle du territoire Tech-Albères. Cette opération permettra d'équiper des passages à gué en bénéficiant de 80% de subvention sur l'achat du matériel (barrières pivotantes et panneaux de signalisation). Le reste à charge sera supporté par la commune.

Monsieur le Maire précise que cette opération permettra à la commune de Palau-del-Vidre d'équiper deux passages à gué. Il indique que le SMIGATA, se chargera de faire les demandes de subvention et que seule la part d'autofinancement sera facturée à la commune. Il présente le plan de financement envisagé pour cette opération (l'achat et la livraison de 4 barrières pivotantes ainsi que des panneaux de signalisation adéquats) :

Dépense subventionnable	10 000 € TTC
FEDER (Europe)	60 % 6 000 €
Région Occitanie	20 % 2 000 €
Autofinancement	20% 2 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le projet tant techniquement que financièrement,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes proposé pour la sécurisation des passages à gué.

IX – Questions diverses :

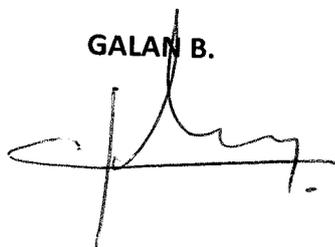
Mme BONAFE détaille l'organisation du Marché aux Fleurs qui se déroulera le 24 avril.

M. le Maire explique que les 5 et 6 juin sera organisée la 1^{ère} édition d'un week-end auto-moto.

Mme DESCHAMPS détaille les diverses animations prévues pour les enfants, et fait le point sur le Rallye de Pâques avec son parcours jeu de piste au sein du village qui a connu un franc succès.

La séance est levée à 20 h 30.

GALAN B.



ABULI P.



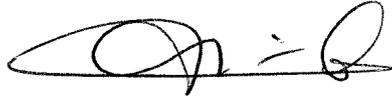
BONAFE N.



BOUSCATEL F.

VUILLEMIN L.

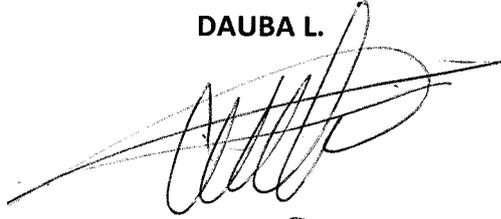
DARCHE F.



DAUBA L.

DELMER J-C

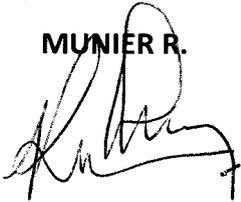
DESCHAMPS F.



MUNIER R.

ROCA J.

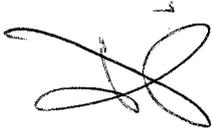
ROLLAND G.



CHIVE F.

ORIOU S.

VINET S.

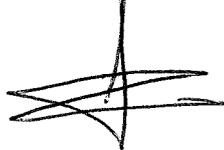


WERNER B.

SARDA C.

FERTON S.

POUDEROUX L.



CHAMPROY G.

